



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-11 du lundi 2 novembre 2020

relatif à

**LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE VELOS EN LIBRE-SERVICE
(VLS)**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

La commune d'Aigle, détentrice du label Cité de l'énergie depuis 2009, encourage les privés et les entreprises à mettre en œuvre des solutions de développement durable, dont la mobilité douce.

Par sa position de capitale mondiale du cyclisme, Aigle souhaite renforcer son image, en favorisant de manière générale la pratique du vélo sur son territoire.

La Municipalité vous propose une étape supplémentaire dans ce contexte en faveur du transfert modal. Elle consiste à mettre en place un système de vélos en libre-service (VLS) sur l'ensemble du territoire aiglon en synergie avec certaines communes du Chablais et de la Riviera. Le financement est assuré par un partenariat public / privé dont la gestion serait confiée à Intermobility SA. Celle-ci gère déjà des prêts de vélos à Martigny et sur la Riviera (Vevey – Montreux) ainsi qu'à Villeneuve et à Rennaz à satisfaction.

Un système de vélos en libre-service est une flotte de vélos mise à disposition des utilisateurs qui les empruntent et les remettent personnellement grâce à divers moyens d'identifications de nouvelle génération.

2. HISTORIQUE

Entre le 1^{er} octobre 2010 et le 30 septembre 2016, Aigle a mis en place une offre de VLS avec Velopass (racheté par Publibike ensuite). Le réseau se composait de quatre stations (gare, zone industrielle, place du Marché, piscine d'Aigle).

Le manque de transactions (déplacements) en regard des charges annuelles ainsi que le manque de satisfaction de plusieurs propriétaires vis-à-vis de Publibike ont conduit la Municipalité à rompre le contrat et à étudier d'autres possibilités.

L'analyse a posteriori a montré plusieurs lacunes à l'ensemble du système qui seraient améliorées avec le nouveau projet de VLS pour Aigle :

- Un nombre insuffisant de stations par rapport au territoire aiglon
- Les moyens d'emprunt pas pratiques en regard des possibilités technologiques
- Pas de prestations incluant des e-bikes
- Peu de visibilité (promotion) par Publibike, notamment pour les pendulaires
- La maintenance technique des stations défaillante

3. CONTEXTE ACTUEL

La commune d'Aigle présente une topographie avantageuse pour la pratique du vélo. Le schéma directeur cyclable proposant une vision concrète d'un réseau cyclable continu entre directement en corrélation avec une offre de vélos en libre-service pour la ville d'Aigle.

Les VLS représentent un moyen de déplacement sur moyennes distances complémentaire aux autres modes de transport, que ce soit piéton, transports publics ou voitures. Ils peuvent être en complémentarité dans le schéma général de mobilité.

Le public cible serait pour une grande majorité les pendulaires, mais également les habitants de la ville ainsi que les touristes.

Avec l'installation des VLS à Aigle avec Intermobility SA (Velospot), le réseau des villes de Vevey, Montreux, Villeneuve, hôpital de Rennaz pourrait être étendu. Martigny dispose également de ce système. Une régionalisation est en cours d'étude avec Collombey-Muraz et Monthey.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Le VLS est un système qui offre la possibilité à un large public de louer des vélos dans un espace et un temps définis. La prise en main et la restitution du vélo se font de manière automatisée. Ils sont donc disponibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Ce système répond à plusieurs objectifs :

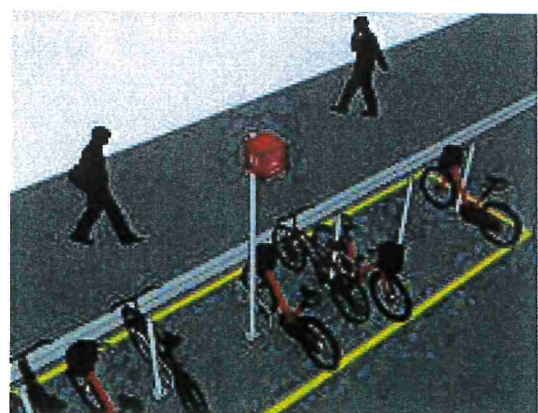
- Mettre à disposition une offre massive de vélos disponibles et connectés en tout temps
- Promouvoir une mobilité efficace, souple et bon marché pour les déplacements de courte durée
- Rendre visible et populaire un moyen de transport bénéfique pour la santé des utilisateurs et sans nuisances pour les autres
- Susciter le report modal vers une mobilité non polluante et compatible avec les transports publics
- Proposer un moyen de transport complémentaire pour les pendulaires en milieu urbain

Velospot est géré par une société active dans le développement, la commercialisation et la promotion du VLS (Intermobility SA). Avec leur expérience, ils se placent à la pointe de la technologie, notamment en entrant dans le monde des objets connectés, facilitant les manipulations pour l'emprunt et la restitution et toutes les statistiques d'utilisation, déplacements et positions des vélos en temps réel.

Les stations

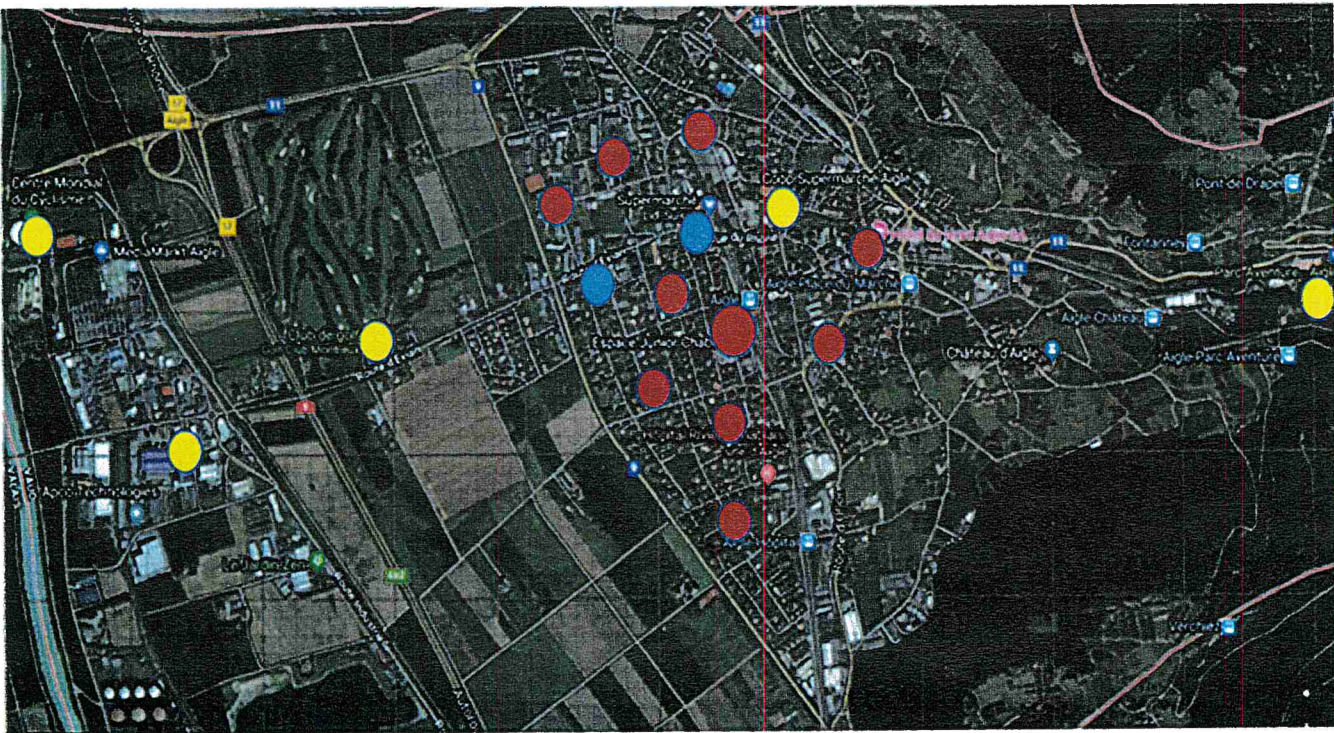
Les vélos sont empruntés et rendus aux stations de prêts Velospot, lesquelles sont signalées par un boîtier rouge permettant d'être reconnues par le logo et le numéro de station. Les vélos sont parqués librement dans la zone marquée à cet effet et sont en liaison par radiocommunication numérique de courte portée.

Il n'existe aucun aménagement particulier et coûteux pour les stations.



On distingue les stations publiques (financées par la commune), les stations privées (engagement d'Intermobility SA avec des entreprises) et les stations d'entretien (engagement d'Intermobility SA). Le dimensionnement idéal pour une ville comme Aigle

serait d'une station publique pour 1000 habitants, soit dix stations avec quatre vélos par station.



Principe 1 station publique pour env. 800 à 1000 habitants

- 10 stations publiques
 - Quartiers d'habitation
 - Centralités
 - Gares CFF et MO
- 5 stations privées
 - Musées
 - Hôtels
 - Centre d'expositions
 - Commerces de détail
- 2 stations exploitant (IMY)
 - Centre d'exploitation
 - À définir

Les vélos

Le vélo Velospot est hybride, il peut donc être utilisé en mode mécanique ou en mode électrique en introduisant une batterie dans le dispositif connectique placé sur le vélo.

Le vélo est robuste et stable. Son montage « Swiss finish » assuré en Suisse fait partie d'un programme de réinsertion sociale. Il contient un système avec un dispositif électronique embarqué labellisé suisse ainsi qu'un mécanisme de verrouillage de la roue arrière permettant une gestion de location entièrement automatisée. L'accès à ce système peut se faire par carte magnétique (sans contact), smartphone (application) ou tout simplement avec un code NIP.



Location et abonnements

Les vélos sont accessibles soit par l'acquisition d'un abonnement annuel, soit par des passes journaliers selon les tarifs suivants :

Abonnements annuels	Coût	Cauti	0 – 30 min	tranches de 30 min
Swiss Classic (mécanique)	60.-	0.-	Gratuit	2.-
Swiss Premium (électrique)*1	220.-	0.-	Gratuit	2.-

*1 L'abonnement annuel Swiss Premium donne accès à une batterie utilisateur en prêt permettant à l'utilisateur de louer les vélos en mode E-bike.

Carte journalière	Coût	Cauti	0 – 60 min	61 – 120 min	tranches de 60 min
Passe 24 heures Classic*2	0.-	150.-	7.-	5.-	3.-

*2 Le coût du passe journalier Classic, valable 24 h., est horaire pour chaque location effectuée.

Les vélos sont empruntés et restitués aux stations Velospot. Lors d'une utilisation, le vélo peut être verrouillé en dehors des stations de prêt, mais dans ce cas la durée du prêt continue.

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

Les systèmes de VLS sont devenus des moyens importants de transports urbains et donnent une image aux villes qui les adoptent. A Aigle, le système Velospot serait le plus en adéquation en fonction des différents utilisateurs possibles, et en synergie avec les communes proches qui l'ont déjà adopté.

Premièrement, la pratique utilitaire du vélo qui représentera probablement la majorité des prêts par le biais d'abonnements annuels. Les habitants de la ville pourraient transiter entre

différents quartiers ou rejoindre des zones commerciales, voire les communes à proximité utilisant le même système. Les pendulaires, dont les déplacements sont à caractère professionnel, auraient une prestation complémentaire combinée avec les transports publics, en particulier depuis la gare sur différents sites. Le choix de l'assistance ou non en fonction des individus et du trajet est un atout et permet à chaque utilisateur de disposer du type de vélo qu'il souhaite en tout temps.

La Municipalité souhaite également, avec ce projet, inciter les entreprises basées sur le territoire aiglon à mettre en place un plan de mobilité pour gérer les déplacements de leurs collaborateurs. Aller au travail, se rendre à une réunion, se faire livrer du matériel, recevoir des clients implique des déplacements quotidiens habituellement effectués en voiture. Un plan de mobilité incluant les VLS offrirait des avantages économiques, sociaux, environnementaux et d'image des entreprises.

Dans un autre registre, la pratique ponctuelle ou touristique par le biais des passes journaliers, pourrait attirer les familles pour des balades thématiques ou de découvertes.

Aigle, ville du vélo, abritant le siège de l'UCI, pourrait réussir avec la mise en place de stations de VLS un grand pas vers la promotion de la mobilité douce. Ce projet s'inscrit pleinement dans une politique de développement durable, en adéquation avec l'engagement de la ville avec le label Cité de l'énergie.

La Municipalité propose donc au Conseil Communal de mettre au budget un montant de CHF 55'000.- par année durant la période d'un premier contrat d'une durée de 5 ans.

Intermobility SA se charge de trouver les financements auprès du secteur privé ainsi que des sponsors nécessaires au fonctionnement du réseau.

6. PROCÉDURE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

En cas d'approbation du préavis par le Conseil Communal, l'ouverture des stations pourrait se faire dans un délai de 4 à 5 mois.

7. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

Le VLS est en pleine expansion. En Europe, les villes de Berlin, Paris, Londres dénombrent chacune entre 14'000 et 18'000 vélos de location. En Suisse, il existe huit prestataires différents de vélos en libre-service actifs dans plusieurs villes.

Velospot, développé à Bienne depuis 2010, a commencé à s'étendre en Suisse dès 2013. Actuellement, Bienne, La Chaux-de-Fonds, Thoun, Martigny, Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Villeneuve, Locarnese – Bellinzonese, Val Blenio et l'Ile St-Pierre utilisent le système Velospot. Monthey et Collombey-Muraz étudient la possibilité de mise en place.

Le choix de Velospot se base essentiellement sur comparaison des faiblesses de Publibike énoncées au point 3 et de l'avance technologique par rapport à la concurrence. L'atout majeur étant un vélo hybride assurant le locataire de disposer d'un vélo électrique, ainsi que le lien avec l'internet des objets permettant une régulation de l'offre en continu.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sur le plan économique, l'utilisation du VLS assure un faible coût en regard de la voiture par exemple. Avec un abonnement annuel et 30 minutes gratuites à chaque location, l'alternative est rentable. Cette économie réalisée sur la voiture peut être valorisée vers d'autres biens et services. Les commerces du centre-ville, par exemple, pourraient en tirer un avantage.

Du côté du pilier social, la pratique du vélo est conviviale, elle permet d'être proche de la nature et en relation avec les autres. Un dynamisme ainsi qu'un espace de vie favorisés dans les rues et les quartiers.

Ce moyen est accessible à tous, les coûts étant moindres et les stations quadrillant toute la ville. Le projet de travailler avec des personnes en réinsertion professionnelle s'inscrit clairement dans ce plan social.

Améliorer ou prévenir sa santé en faisant de l'activité est recommandé par les institutions spécialisées. L'utilisation de la mobilité douce, et plus particulièrement le VLS dans le cas présent, répond entièrement aux avantages liés à la santé. Ce système fait pratiquer le vélo à des personnes qui ne sont pas forcément des cyclistes réguliers.

Sur le plan environnemental, l'impact du déplacement sur l'environnement est faible tant en termes de pollution qu'au niveau sonore. L'espace utilisé est faible et il n'y a pas d'infrastructures imposantes.

La mesure proposée s'inscrit donc dans une logique de développement durable.

9. INCIDENCES FINANCIERES

Les stations de prêt ne sollicitent que très peu le domaine public, et peuvent être aménagées ou déplacées rapidement. Les frais d'infrastructures sont modiques. Vu les frais peu importants et l'infrastructure simple, il est possible de réaliser un réseau dense de stations de prêt, condition préalable pour une large utilisation de l'offre.

Il n'y a pas d'investissement de départ mais une redevance annuelle publique pour la fourniture et l'exploitation de la flotte ainsi que l'hébergement gratuit des passerelles de communications. L'ensemble des revenus (abonnements et publicités) sont au bénéfice du propriétaire de la flotte.

Le coût pour la ville d'Aigle se monte à CHF 1'375.- par vélo, soit CHF 55'000.- par année comme participation publique pour 10 stations et 40 vélos hybrides (tous à possibilité d'assistance électrique).

Ce montant figure au budget 2021 et sera également portée aux budgets ordinaires des années suivantes.

10. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2020-11 du 2 novembre 2020
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. de valider la mise en place d'un réseau de vélos en libre-service (VLS).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Vice-présidente

I. Rime



La Secrétaire Municipale :

A. Décaillet

Municipal délégué : M. G. Devaud, Municipal
Mme M. Allora, Municipale

Annexe :